

Au Conseil Intercommunal

**Préavis 04/2018** relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire destiné à accueillir les élèves de 5P à 8S selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids pour un montant estimé à **CHF 35'000'000.00 (TTC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Dans le cadre de la réorganisation des cycles de formation (1P-4P, 5P-6P, 7S-8S, puis enfin 9S-11S) voulue par HarmoS et la LEO vers laquelle les nouvelles constructions scolaires doivent tendre sur le territoire du canton de Vaud, le CODIR de l'AISGE a mandaté en 2014 la commune d'Arzier-Le Muids pour mener un projet de construction sur les parcelles 808 et 810 de son territoire communal ; celle-ci sera le porteur du projet jusqu'à la fin des travaux, l'AISGE s'étant engagée à racheter le bâtiment après le bouclage des comptes de sa construction.

## Concours d'architecture

Un concours d'architecture s'est tenu en 2015 afin de sélectionner le futur projet d'école.

Le règlement du concours précisait que les concurrents devaient tenir compte des exigences minimales en matière d'accès au site pour les véhicules de voirie et de défense incendie. Il était rappelé que l'accès principal pour tous les véhicules devait se faire par la route cantonale et non pas par les chemins du village de Le Muids.

Les concurrents devaient aussi tenir compte de l'existence du ruisseau qui possède une surface inconstructible de part et d'autre. Il était demandé qu'il soit valorisé et renaturé, mais en aucun cas canalisé. Son traitement faisait partie intégrante du projet à développer. Toutefois, son étude et sa réalisation seraient laissés au soin de bureaux d'ingénieurs spécialisés avec mandats séparés.

Les places pour les deux roues sont prévues d'être couvertes. Au moins trois places de parc seront dimensionnées pour des véhicules de personnes à mobilité réduite ou en chaise roulante.

Toutes mesures et solutions qui permettaient d'éviter les barrières architecturales devaient être prises en regard des exigences liées à l'accès de personnes à mobilité réduite ou en chaise roulante aux bâtiments et aux locaux.

Suite à la proclamation des résultats de ce concours, le projet lauréat a fait l'objet de plusieurs optimisations des volumes.

## Phase d'étude

En septembre 2016, le Conseil communal d'Arzier-Le Muids acceptait un crédit de CHF 2'611'000.00 pour réaliser l'étude détaillée du projet. Cette seconde phase doit déboucher sur l'obtention du permis de construire ainsi que sur la production d'un budget détaillé basé sur des soumissions rentrées à 80%.

Ces deux documents, couplés au présent préavis, serviront de base au préavis concernant le crédit de construction qui doit encore être voté par le Conseil communal d'Arzier-Le Muids avant que les travaux ne commencent.

L'étude s'est tenue d'octobre 2017 à janvier 2018. Elle a débouché sur une mise à l'enquête d'un projet quasi-identique à celui du concours, à l'exception d'une salle de loisirs et d'activités artistiques, demandée par le Conseil communal d'Arzier-Le Muids au moment de la présentation du préavis de crédit d'études ; cette salle sera achetée par la commune territoriale à la fin de la construction et fera l'objet d'une convention d'utilisation « hors heures scolaires », car faisant partie intégrante du collège. Ici encore, plusieurs étapes d'optimisation ont été effectuées pour réduire les coûts au maximum tout en assurant une qualité d'exécution acceptable.

## Estimation des coûts

L'ensemble des coûts liés au nouveau bâtiment scolaire, incluant le concours, l'étude, le crédit de construction, les frais de mandataire, l'équipement, le mobilier, les frais bancaires et les taxes est évalué à CHF 35'000'000.00 avec une précision de plus ou moins 5%.

Les CHF 35'000'000.00 comprennent le coût du bâtiment, qui sera amorti sur 30 ans et le coût du mobilier qui sera amorti sur 10 ans, selon le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom du 14.12.1979, art. 17).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu préavis **04/2018** relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire destiné à accueillir les élèves de 5P à 8S selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids pour un montant estimé à CHF 35'000'000.00 (TTC)
- Oùï le rapport des commissions
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide d'approuver le préavis **04/2018** relatif à l'intention d'achat du complexe scolaire destiné à accueillir les élèves de 5P à 8S selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids pour un montant estimé à CHF 35'000'000.00 (TTC)

Ainsi délibéré par le CODIR dans sa séance du 25 avril 2018.

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs  
 AU NOM DU CODIR AISGE :  
 La Présidente : La Secrétaire Générale :  
 1272 Genolier  
 Tél. 022 366 42 91  
 aisse@bluewin.ch  
 Florence RATTAZ-SAGE Dominique ALTHAUS  
 Centre de Genolier & Environs